

**FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DES VOSGES**

Association

ZI La Voivre – 21 allée des Chênes
88000 EPINAL

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2023

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES VOSGES

Association

ZI La Voivre – 21 allée des Chênes – 88000 EPINAL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2023

Aux membres de l'organe délibérant,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges** relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821.53 et R.821.180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821.55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Villers lès Nancy, le 22 mars 2024

NEXIOM AUDIT
Commissaire aux Comptes



Jérémy JUSNEL

Bilan Actif

	Du 01/07/2022 au 30/06/2023			Au 30/06/2022
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles	13 977	13 977		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	114 176	95 351	18 825	22 740
Constructions	719 436	684 527	34 908	40 420
Installations techniques, matériel et outillages industriels	130 887	113 628	17 259	24 381
Autres immobilisations corporelles	235 039	162 552	72 487	40 080
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	53 281		53 281	53 263
Prêts	-250		-250	-250
Autres immobilisations financières				
	TOTAL I	1 266 546	1 070 035	196 511
Comptes de liaison	II			
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	462 060		462 060	498 132
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	332 030		332 030	209 111
Valeurs mobilières de placement	3 749 877	274 629	3 475 248	3 478 513
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 358 495		2 358 495	2 376 118
Charges constatées d'avance	186 431		186 431	142 603
	TOTAL III	7 088 893	274 629	6 814 264
Frais d'émission des emprunts	IV			
Primes de remboursement des obligations	V			
Ecart de conversion actif	VI			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	8 355 438	1 344 664	7 010 775	6 885 111

Bilan Passif

	30/06/2023	30/06/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	2 537 306	2 462 891
Autres réserves	1 654 521	1 522 679
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	311 529	206 257
	Situation nette	4 191 827
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	841	1 406
Provisions règlementées		
	TOTAL I	4 504 198
Comptes de liaison	II	4 193 234
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	35 411	99 101
	TOTAL III	99 101
PROVISIONS		
Provisions pour risques	93 334	98 919
Provisions pour charges		
	TOTAL IV	98 919
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	521 647	653 384
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	168 218	211 579
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	17 899	30 415
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 670 068	1 598 480
	TOTAL V	2 493 857
Ecart de conversion passif	VI	6 885 111
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	7 010 775

Compte de résultat

	30/06/2023	30/06/2022
Produits d'exploitation		
Cotisations	619 167	620 993
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	1 444 589	1 705 987
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	310 888	283 471
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	651 596	357 785
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	10 596	58 638
Utilisations des fonds dédiés	99 101	82 644
Autres produits	110 843	111 008
TOTAL I	3 246 780	3 220 525
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	1 331 519	1 489 239
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	565 679	493 225
Aides financières	45 249	42 172
Impôts, taxes et versements assimilés	37 299	33 939
Salaires et traitements	513 446	487 504
Charges sociales	198 858	210 749
Dotations aux amortissements et dépréciations	38 720	34 883
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	35 411	27 340
Autres charges	103 369	100 624
TOTAL II	2 869 551	2 919 676
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	377 229	300 849
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	18 314	25 895
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	41 179	29 451
TOTAL III	59 493	55 346
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions	103 265	160 074
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	103 265	160 074
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-43 772	-104 728
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	333 457	196 121

Compte de résultat (Suite)

	30/06/2023	30/06/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		10 166
Sur opérations en capital	25 433	400
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	10 838	10 306
TOTAL V	36 272	20 872
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	859	1 771
Sur opérations en capital	46 617	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI	47 476	1 771
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-11 204	19 102
Participations des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
	10 724	8 966
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	3 342 545	3 296 743
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	3 031 016	3 090 486
EXCEDENT OU DEFICIT	311 529	206 257
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 30/06/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 7 010 775 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 311 529 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants et validés le 08/12/2022 par le Conseil d'Administration.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable

Pour rappel, au cours de l'exercice 2020/2021, les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues ont subi deux modifications réglementaires majeures. Les impacts sur la présentation des comptes annuels restent toutefois mineurs par rapport à l'exercice 2019/2020.

Réforme de la chasse

Fusion des comptabilités :

La loi n° 2000-698 du 26 juillet 2000 avait modifié la présentation des comptes annuels des fédérations départementales. Elle imposait à compter du 1er juillet 2001 une sectorisation des comptabilités des fédérations, savoir :

- une comptabilité autonome du "Service Général" ;
- une comptabilité autonome du "Service Prévention et Indemnisation des dégâts de grands gibiers et de sangliers" ;
- éventuellement une comptabilité autonome du "Service Elevage".

La réforme de la chasse de 2019 par la loi biodiversité du 24 juillet 2019, le décret du 6 septembre 2019, le décret du 6 février 2020 et les arrêtés du 11 février 2020 portant modèles de statuts des FDC – FICIF – FRC ont introduit un changement dans la tenue comptable appliquée par les fédérations de chasse en exigeant une fusion des comptabilités tenues jusque là (service général et service dégâts) au sein d'une unique comptabilité, tenue de façon analytique.

En ce qui concerne la présentation des comptes annuels :

Les comptes annuels qui sont établis au 30 juin 2023 ne proviennent donc plus de la "consolidation" des comptes annuels issus de chaque comptabilité autonome comme avant mais de la présentation d'une seule comptabilité.

En ce qui concerne le résultat :

Les charges imputées analytiquement au service "Dégâts de gibier" sont composées :

- des indemnités versées pour les dégâts,
- des vacations et des frais de déplacements des estimateurs,
- des charges liées à la protection des cultures,
- des charges de structure liées au fonctionnement du "Service Dégâts" affectées selon une clé de répartition de l'ordre de 10 à 28 % en fonction de la nature du poste de charges ; clés de répartition adoptées par le Conseil d'Administration du 21/02/2012,
- des charges de personnel liées au fonctionnement du "Service Dégâts" affectées au temps passé par chaque individu à ce service ; affectation validée par le Conseil d'Administration du 09/08/2022.

les produits affectés analytiquement au service "Dégâts de gibier" sont composés :

- des ventes de timbres grand gibier,
- des ventes de dispositifs de marquage,
- des subventions,
- des produits financiers.

Il est fait application du décret n° 2013-1221 du 23 décembre 2013 pour le calcul de l'indemnisation des dégâts. Les refacturations de frais d'estimateurs (seuil et abusif) sont comptabilisés au moment de leur paiement ou imputation sur les indemnités de dégâts.

Projets bio diversité :

Dans le cadre de la réforme financière de la chasse, la FDC 88 a pris part sur l'exercice à différents projets de biodiversité, menés seule ou conjointement avec la Fédération Régionale.

Le financement de ces projets est assuré par l'attribution de subventions aux projets biodiversité à la FDC 88. Ces subventions sont comptabilisées pour l'intégralité du montant attribué au compte de résultat (#745100) au moment de la notification d'attribution.

Tout au long du projet de biodiversité, des charges sont engagées par la FDC 88.

Si les dépenses de la FDC 88 pour mener à bien le projet biodiversité sont supérieures à la subvention attribuée, la FDC 88 doit supporter sur ses fonds propres le surplus de dépense.

Si les dépenses de la FDC 88 sont inférieures à la subvention attribuée, la FDC 88 se devra de reverser le reliquat de la subvention non utilisé.

Ainsi, lorsqu'à la clôture de l'exercice, les projets menés par la FDC 88 ne sont pas encore clôturés, il est réalisé une situation des dépenses engagées. Les montants des subventions non dépensés pour ces projets sont alors neutralisés au compte de résultat (#689500) pour doter des fonds dédiés (#194500).

Au 30 juin 2023, les fonds dédiés aux projets de biodiversité se montent à 35 401 euros, pour un montant de subvention attribué sur l'exercice de 148 922 euros.

Réforme du plan comptable associatif :

Le règlement n°2018-06 applicable au 1er janvier 2020 pour les comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif n'a pas engagé de modification particulière dans la comptabilisation des opérations de l'association et dans la présentation de ses comptes.

Faits caractéristiques

Postérieurement à la clôture des comptes au 30 juin 2022, une convention d'attribution de financement a été conclue entre la FDC DES VOSGES et l'Etat au mois de décembre 2022 afin de financer les surcoûts des dégâts de gibiers pour la partie liée à l'augmentation du prix des denrées agricoles due à la guerre en Ukraine.

Cette convention de financement exceptionnelle prend donc en charge un surcoût de 171 k€ pour l'indemnisation des dégâts de gibier des périodes 2021/2022 et 2022/2023 et dont la comptabilisation est intervenue au 30 juin 2023.

Pour rappel, il n'avait été comptabilisé aucun produit à recevoir concernant ce financement.

En effet, ce dernier compensait une charge à payer liée à la hausse des barèmes d'indemnités arrivée postérieurement à la clôture des comptes et qui n'a pas fait l'objet d'une provision dans les comptes clos au 30 juin 2022.

Ces deux éléments sont donc comptabilisés dans les comptes clos au 30 juin 2023. L'impact cumulé sur les comptes 2023 est donc une hausse d'environ 19 k€ du résultat de l'association.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant

Projet associatif

Par vote de l'assemblée générale du 29/04/2017, l'objet du projet associatif a été étendu, incluant désormais la mise en place d'opérations visant à recruter des nouveaux chasseurs.

Le projet associatif n'a vu aucune réalisation partielle au cours de cet exercice.

Le solde du projet associatif disponible s'élève toujours à 103 872,39 euros au 30 juin 2023 et concerne le projet suivant :

- mise en place d'opérations visant à recruter des nouveaux chasseurs.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : la fédération n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif ;
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, la fédération a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés ;
- Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement : la valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et/ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation selon le mode linéaire.

- | | | |
|--------------------------------------|--------|-------------|
| • Logiciels | | 4 à 5 ans, |
| • Constructions | | 20 ans, |
| • Agencements et aménagements | | 4 à 20 ans, |
| • Mobilier de bureau et informatique | | 4 à 5 ans, |
| • Mobilier | | 8 ans, |
| • Collections | 8 ans, | |
| • Matériels de transport | | 4 à 6ans. |

Immobilisations financières

Le 27 avril 2018, la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges a participé à une augmentation de capital de la SCI OISEAUX SAUVAGES ET HABITATS (Paris) pour un montant de 50 000 euros (50 parts sociales). A l'issue de cette opération, la Fédération détenait 5,23% du capital de cette société.

Le montant de la souscription, déconnecté de la valeur de la SCI au moment de l'opération, tient compte du potentiel de plus-values à moyen terme inhérent au projet d'extension des locaux dont la SCI est propriétaire et aux perspectives d'évolution du marché immobilier parisien.

C'est pourquoi au 30 juin 2023, les titres de la SCI ont été maintenus à leur valeur d'acquisition.

Créances

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Les recettes pour la campagne 2022/2023 sont comptabilisées en créances acquises au 30 juin 2022 et constituent ainsi un produit constaté d'avance.

Provision pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Engagements de départ à la retraite

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-après :

- minimum légal de la convention collective Chasse (personnels des structures associatives cynégétiques) ;
- augmentation annuelle des salaires : 2% constant ;
- taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds : 3,22 % (inflation comprise) ;
- âge de départ à la retraite : 62 ans ;
- taux de rotation retenu : très faible ;
- taux de charges patronales : 65 % pour la catégorie "non cadres" et 70 % pour la catégorie "cadres" ;
- départ à l'initiative du salarié ;
- table de mortalité applicable : table réglementaire INSEE 2017 - 2019 ;
- méthode de calcul retenue : méthode rétrospective prorata temporis.

La provision ainsi calculée s'élève à la somme de 93 334 euros.

Contributions volontaires en nature

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation chaque année. A la clôture 2023, la direction estime que cette valorisation est non significative.

Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à : 35 411 euros.

Honoraires liés à la certification légale

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 4 403 euros.

Les honoraires du commissaire aux comptes liés aux services autres que la certification des comptes sont nuls sur l'exercice.

Rémunérations versées à certains dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Frais d'établissement et de développement			
Donations temporaires d'usufruit			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	13 977		
TOTAL	13 977		
Terrains	114 176		
Constructions :	497 125		
- Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			
- Générales, agencements et aménagements constructions	222 310		
Installations :	130 887		
- Techniques, matériel et outillage			
- Générales, agencements et aménagements divers			
Matériel :	107 335		48 260
- De transport			
- De bureau et informatique, mobilier	102 000		23 265
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
TOTAL	1 173 834		71 525
Participations évaluées par mise en équivalence			
- Participations			
Autres :	53 263		18
- Titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	-250		
TOTAL	53 013		18
TOTAL GENERAL	1 240 824		71 543

CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réévaluation légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			13 977	
TOTAL			13 977	
Terrains			114 176	
Constructions :			497 125	
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Gales, agenct et aménagt. const.			222 310	
Installations :			130 887	
- Techniques, matériel et outillage				
- Gales, agenct et aménagt. divers				
- De transport	45 753		109 842	
Matériel :			125 197	
- De bureau et informatique, mobilier	68			
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL	45 821		1 199 538	
Participations évaluées par mise en équivalence				
- Participations				
Autres :			53 281	
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			-250	
TOTAL			53 031	
TOTAL GENERAL	45 821		1 266 546	

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice		Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice	
Frais d'établissement et développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres postes d'immobilisations incorporelles		13 977			13 977	
TOTAL		13 977			13 977	
Terrains		91 436	3 915		95 351	
Constructions - Sur sol propre		491 977	814		492 791	
: - Sur sol d'autrui						
Installations générales, agencements et aménagements des constructions		187 038	4 697		191 736	
Installations techniques, matériel et outillage industriel		106 506	7 122		113 628	
Installations générales, agencements et aménagements divers						
Matériel de transport		75 701	13 486	26 106	63 081	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		80 235	3 213		83 448	
Emballages récupérables et divers		13 320	2 771	68	16 023	
TOTAL		1 046 213	36 018	26 173	1 056 058	
TOTAL GENERAL		1 060 190	36 018	26 173	1 070 035	
CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations			Reprises		Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode Amort. fiscal dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode Amort. fiscal dégressif	
Frais d'établissement et dvp.						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres postes d'immo. incorp.						
TOTAL						
Terrains						
Constructions - Sur sol propre						
: - Sur sol d'autrui						
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.						
Inst. tech. mat. et outil. indus.						
Inst. gales, agenc. et aménag. divers						
Matériel de transport						
Mat. de bureau et info. mob.						
Emballages récup. et divers						
TOTAL						
Frais d'acq. de titres de particip.						
TOTAL GENERAL						
DOTATIONS NON VENTILEES		REPRISES NON VENTILEES			TOTAL GENERAL NON VENTILE	
CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices		Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des obligations						

Etat des créances

CREANCES	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	-250		-250
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	462 060	462 060	
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	32 400	32 400	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	299 630	299 630	
Charges constatées d'avance	186 431	186 431	
TOTAL	980 271	980 521	-250

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

Commentaire

Etat des dettes

DETTES	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	521 647	521 647		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	62 837	62 837		
Sécurité sociale et autre organismes sociaux	71 828	71 828		
Impôts sur les bénéficiaires	10 724	10 724		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	22 829	22 829		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	17 899	17 899		
Produits constatés d'avance	1 670 068	1 670 068		
TOTAL	2 377 832	2 377 832		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

Commentaire

Variation des fonds propres 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	3 985 571	206 257			4 191 827
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	206 257	-206 257	311 529		311 529
Situation nette	4 191 827		311 529		4 503 356
Dotations consommables					
Subventions d'investissement	1 406			565	841
Provisions règlementées					
TOTAL	4 193 234		311 529	565	4 504 198

Tableau de mouvements des subventions d'investissement

Nature des subventions	Affectation	Montant à l'origine	Report au résultat de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Cloture parking	4 243	5 649	565	4 808
TOTAL	4 243	5 649	565	4 808

Variations des fonds dédiés

	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont amort.	Transferts	Montant global
Subventions d'exploitation						
TOTAL						
Contributions financières d'autres organismes						
Dossiers de biodiversité	99 101	35 411	69 430		-29 671	35 411
TOTAL	99 101	35 411	69 430		-29 671	35 411
Ressources liées à la générosité du public						
TOTAL						
TOTAL GENERAL	99 101	35 411	69 430		-29 671	35 411

Variations des fonds reportés

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la clôture de l'exercice
Legs ou donations				
TOTAL				
Donations temporaires d'usufruit				
TOTAL				
TOTAL GENERAL				

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	8	
Agents de maîtrise & techniciens	2	
Employés	2	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
	TOTAL	12

Charges à payer et produits à recevoir

Charge à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/06/2023	30/06/2022
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	482 974	616 050
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	116 551	115 461
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	9 504	19 758
Instruments de trésorerie		
TOTAL	609 029	751 269

Commentaire

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/06/2023	30/06/2022
Créances clients, usagers et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations		
Autres	120 225	36 477
Valeurs mobilières de placement		
Instruments de trésorerie		
Disponibilités	18 556	15 314
TOTAL	138 781	51 792

Commentaire

Produits et charges constatés d'avance

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		Exercice clos le	Exercice clos le
		30/06/2023	30/06/2022
Produits :	- D'exploitation	1 670 068	1 598 480
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL		1 670 068	1 598 480

Commentaire

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		Exercice clos le	Exercice clos le
		30/06/2023	30/06/2022
Charges :	- D'exploitation	186 431	142 603
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		186 431	142 603

Commentaire

Détail du résultat exceptionnel

Détail du résultat exceptionnel	Solde		Variation	
	30/06/2023	30/06/2022	Montant	%
Produits Exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0.68	10 166.26	-10 165.58	-99.99
771500 PRODUITS EXCEP RECETTES AJUSTE	0.68	-31.54	32.22	-103.12
772000 PRODUITS S/EX. ANTERIEURS		10 197.80	-10 197.80	-100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	25 432.70	400.00	25 032.70	+1 000.00
775000 PRODUITS CESSIONS ELEMENT ACTI	24 867.76	400.00	24 467.76	+1 000.00
777100 SUBV.INVEST.CONS.GENERAL	564.94		564.94	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	10 838.46	10 306.19	532.27	5.16
797658 TRANSFERT CH. FRAIS INDIRECTS ECO	10 838.46	10 306.19	532.27	5.16
TOTAL DES PRODUITS	36 271.84	20 872.45	15 399.39	73.78
Charges Exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	858.98	1 770.83	-911.85	-51.50
672000 CHARGES S/EX. ANTERIEURS	858.98	1 770.83	-911.85	-51.50
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	46 616.82	-0.25	46 617.07	-
675200 VAL.CPTABLE IMMOB.CEDEES	16 945.60		16 945.60	-
678000 CHARGES EXCEPTIONNELLES DIV	29 671.22	-0.25	29 671.47	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
TOTAL DES CHARGES	47 475.80	1 770.58	45 705.22	2 581.37
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-11 203.96	19 101.87	-30 305.83	-158.65

Commentaire